



Réunion du Bureau du S.D.E. du 6 décembre 2019

Compte-rendu et relevé des décisions prises

L'an deux mille dix neuf, le vendredi 6 décembre à 17 h 00, s'est tenue la réunion du Bureau du SDE dans les locaux de l'ADAC65, 3 rue Gaston Dreyt à Tarbes.

Etaient présents :

Pour le Bureau : M. Frossard (Président), Mmes Cuq, Curbet, Pourteau et Vergès ;
MM. Armary, Barral, Laffaille, Lussan, Mur, Pélieu et Piron

Etaient absents (es) : Mmes Carrère, Durrieu et Solles ;
MM. Boubée, Cazabat, Carrère, Dabezies, Dutour, Fourcade et Guilhas

Pour les services du SDE : Bruno Rouch (directeur), Dominique Alexandre, Simon Alleman, Florence Armary, Jean Chanéac, Jérôme Gimenez et Marie-Noëlle Mainguy

Pour le Sivom d'Energie du Pays Toy : Mustapha Azhour, directeur et Xavier Demaury, président

Pour la commune de Luz St Sauveur : Laurent Grandsimon, maire

Ordre du jour

Le Président ouvre la séance en informant le bureau que le Sivom d'Energie du Pays Toy (SEPT) a proposé au SDE de participer au rachat de deux centrales hydroélectriques Latour et Vizens en amont et en aval du gave sur la commune de Lourdes, d'où la présence de MM. Azhour et Demaury, respectivement directeur et président, ainsi que de M. Grandsimon, maire de Luz-St-Sauveur.

Parole est donnée à M. Rouch qui explique qu'une décision rapide doit être prise car l'offre d'achat doit être remise au plus tard le mardi suivant avant 12 h 00. Il précise que le directeur du SEPT a procédé à l'expertise technique et le cabinet EXCO à l'expertise financière. Ce projet devra être présenté en assemblée générale car non inscrit au budget et fera l'objet d'une condition suspensive.

M. Azouhri explique ensuite la raison des délais réduits de remise de l'offre auxquels le SDE et le SEPT sont tenus. La vente de ces deux centrales a été repérée le 17 octobre dernier. Le directeur du SEPT connaissant sur le plan technique ces deux ouvrages, le cabinet EXCO a été sollicité pour effectuer l'expertise financière.

Sur le plan technique, 3 hypothèses ont été retenues :

Hypothèse 1 : remise en état des centrales

Hypothèse 2 : réalisation partielle des travaux de rénovation des ouvrages

Hypothèse 3 : rénovation complète des ouvrages

Le directeur reprend la parole pour le volet financier. Exco devait s'assurer de la solidité financière de l'entreprise. Une baisse du chiffre d'affaires annuel (400 000 euros à ce jour) a été constaté sur la dernière année suite à un manque d'entretien des centrales.

Afin que cette acquisition puisse se réaliser, un investissement minimum de 4 millions d'euros est nécessaire. Le financement serait porté pour moitié par le SDE, l'autre moitié étant assurée par le SEPT. La forme juridique de ce partenariat est à définir. L'impact de ce projet sur le budget du SDE est de 1,1 million d'euros. L'offre d'achat ne se fera qu'avec des conditions suspensives.

Ange Mur interpelle le directeur du SEPT sur la situation géographique des 2 centrales, la sécurisation de l'îlot d'implantation, la sécurisation des berges et les conséquences de la loi GEMAPI. M. Azouhri précise que tout a été prévu dans l'étude pour assurer une continuité écologique. M. Rouch complète en signalant que les 4 millions d'euros intègrent les travaux précités à hauteur d'un million d'euros, financés à 60 % par l'Agence de l'Eau.

Michel Pélieu exprime ses doutes sur le montant du chiffre d'affaires car les machines sont anciennes. Il n'a pas de préjugé défavorable sur ce dossier mais pense qu'il ne faut pas exclure un projet futur de pompage du gave pour un retour sur l'Adour, ce qui diminuerait la production de cette centrale. Il est également réservé sur l'immobilisation des fonds qui impacte le budget du SDE et suggère la création d'un syndicat de syndicats par le SDE et le SEPT, qui procéderait à l'emprunt. Enfin, il pense qu'il est plus intéressant d'acheter des droits d'eau que des centrales. Il souhaite également connaître la raison de la vente.

Mustapha Azouhri explique que les génératrices ont été refaites après les crues de 2013 et que le propriétaire vend à cause de son âge et la famille n'est pas intéressée par la reprise. Une dizaine de repreneurs potentiels se sont manifestés. Quant au chiffre d'affaires, il explique que c'est une moyenne calculée sur une dizaine d'années.

M. Pélieu revient sur le montant à consacrer au rachat et à la création éventuelle d'un syndicat de syndicats pour réaliser l'emprunt afin de ne pas gréver le budget du SDE. Quant à l'exploitation, il propose la création d'une Société Publique Locale (SPL) qui reverserait une redevance au SDE.

Un débat s'engage sur la pertinence de cette opération éventuelle de rachat. M. Grandsimon évoque à nouveau le syndicat de syndicats et émet l'idée que le risque puisse être supporté par cette nouvelle structure. Le Président du Conseil Départemental souhaiterait qu'une convention d'exploitation soit établie et déléguée au SEPT par le nouveau syndicat et rappelle une nouvelle fois le risque que cela peut engendrer pour le budget du SDE malgré l'ambition de celui-ci. A la question d'Annette Cuq sur l'identité des propriétaires des terrains, le directeur du SEPT répond qu'ils sont la propriété des centrales. M. Piron interroge sur les conséquences des crues de 2013. M. Azouhri explique que la centrale de Latour avait été submergée et le mur d'enceinte a été rehaussé.

M. Pélieu quitte la réunion à 18 h 00.

Le maire de Luz-St-Sauveur intervient à nouveau sur le projet de rachat conjoint pour signaler que le SEPT ne pouvait faire seul une offre, sauf sur son territoire géographique et il y avait une véritable opportunité de garder ces 2 centrales dans l'espace public. Le seul problème est la contrainte du calendrier (remise de la proposition mardi à 12 h 00). Il conclut en disant que si le bureau du SDE s'engage dans cette démarche, le SIVOM d'Energie du Pays Toy suivra le SDE.

Le Président du SDE soumet alors au vote du bureau la proposition de M. Pélieu. M. Mur pense que le SDE ne peut pas laisser passer cette opportunité. Claude Cazabat pose la question de la gouvernance. M. Grandsimon n'est pas opposé à ce que la présidence du nouveau syndicat revienne à un élu du SDE. La partie technique serait gérée par le SEPT. La dernière question posée par Louis Armary concerne les retours des ventes de même type. Le directeur du SIVOM d'Energie du Pays Toy indique que les ventes se font très régulièrement à des prix élevés, à cause des droits d'eau.

Monsieur Frossard propose une nouvelle fois de voter pour une proposition de rachat à 4,5 millions d'euros. Il précise que cette proposition ne sera pas faite si des informations défavorables au projet nous étaient communiquées. Tous les membres présents délibèrent favorablement sauf Jean-Claude Piron qui s'abstient.

MM. Azouhri, Demaury et Grandsimon quittent la séance à 18 h 30

Le dossier des différents marchés publics est ensuite abordé.

Jérôme Gimenez présente les résultats de la consultation relative au marché de fournitures pour la maintenance de l'Eclairage Public pour 2020, établie dans le cadre d'un groupement de commandes avec la ville de Tarbes. Ce marché se décompose en 6 lots. Seuls CSO et REXEL ont remis une offre. La CGED n'a pas remis d'offre suite à un changement de direction.

Suite à l'analyse des offres, l'attribution des lots se décompose comme suit :

- lot 1 « sources lumineuses » : CSO
- lot 2 « appareillage pour sources lumineuses » : CSO
- lot 3 « matériel de protection et de commande » : REXEL
- lot 4: « matériel pour installation d'EP » : CSO
- lot 5 « fournitures diverses » : REXEL
- lot 6 « IRVE » : REXEL

Le Président demande au bureau son avis sur cette attribution. Sans opposition, *une délibération valide ces propositions.*

N°	Objet de la délibération																												
DL 117-12-2019	<p style="text-align: center;">Fourniture Matériel Electrique Eclairage Public 2020 Notification du marché de fournitures</p> <p>Le Président informe les membres du Bureau des résultats de la consultation lancée par le Syndicat Départemental d'Energie et la ville de Tarbes, concernant la fourniture de matériel d'éclairage public pour 2020, dans le cadre d'un groupement de commandes.</p> <p>Ce marché de fournitures de matériel électrique éclairage public se décompose en 6 lots, le dernier lot étant dédié à la fourniture de matériel pour l'entretien des bornes de recharge de véhicules électriques réalisé par le SDE65. Le Président précise que la ville de Tarbes n'est pas concernée par ce dernier lot.</p> <p>Vingt dossiers ont été téléchargés et 2 fournisseurs ont remis une offre. Après étude, le Président propose que le marché soit attribué comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="574 712 1337 1043"> <thead> <tr> <th>Lot</th> <th>Nature du lot</th> <th>Estimation annuelle minimum</th> <th>Entreprise retenue</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Sources lumineuses</td> <td>55 000 € HT</td> <td>CSO</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Appareillage pour sources lumineuses</td> <td>10 000 € HT</td> <td>CSO</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Matériel de protection et de commande</td> <td>1 000 € HT</td> <td>REXEL</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Matériel pour l'installation d'éclairage public</td> <td>10 000 € HT</td> <td>CSO</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Fournitures diverses</td> <td>500 € HT</td> <td>REXEL</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>Fournitures pour IRVE</td> <td>500 € HT</td> <td>REXEL</td> </tr> </tbody> </table> <p>Après en avoir délibéré, Le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approuve ces propositions - autorise le Président, responsable du marché, à le notifier et à signer tout document s'y rapportant 	Lot	Nature du lot	Estimation annuelle minimum	Entreprise retenue	1	Sources lumineuses	55 000 € HT	CSO	2	Appareillage pour sources lumineuses	10 000 € HT	CSO	3	Matériel de protection et de commande	1 000 € HT	REXEL	4	Matériel pour l'installation d'éclairage public	10 000 € HT	CSO	5	Fournitures diverses	500 € HT	REXEL	6	Fournitures pour IRVE	500 € HT	REXEL
Lot	Nature du lot	Estimation annuelle minimum	Entreprise retenue																										
1	Sources lumineuses	55 000 € HT	CSO																										
2	Appareillage pour sources lumineuses	10 000 € HT	CSO																										
3	Matériel de protection et de commande	1 000 € HT	REXEL																										
4	Matériel pour l'installation d'éclairage public	10 000 € HT	CSO																										
5	Fournitures diverses	500 € HT	REXEL																										
6	Fournitures pour IRVE	500 € HT	REXEL																										

Jean Chanéac fait un point sur les projets photovoltaïques.

5 nouvelles demandes d'installation de toitures photovoltaïques concernant les bâtiments communaux d'Allier, Artagnan, Bazordan, Lourdes, Soulom ainsi que le bâtiment du SDE et le Carré Py sont à traiter. Le montant HT de l'ensemble des travaux s'élève à 500 000 euros. Une consultation doit être lancée. Le bureau ne s'y oppose pas et *une délibération est prise en ce sens.*

N°	Objet de la délibération															
DL 118-12-2019	<p align="center">Marché «réalisation de 4 centrales photovoltaïques sur les communes d'Artagnan, de Bazordan, de Lourdes et sur un bâtiment de la Communauté de Communes de la Haute Bigorre»</p> <p>Daniel Frossard, Président informe les membres du Bureau que le Syndicat Départemental d'Energie a été saisi par les communes d'Artagnan, de Bazordan, de Lourdes ainsi que par la Communauté de Communes de la Haute Bigorre afin d'équiper certains de leurs bâtiments communaux ou intercommunaux de toitures photovoltaïques.</p> <p>Le Président propose de lancer quatre marchés de travaux à procédure adaptée de conception-réalisation pour procéder aux travaux de réalisation de ces toitures photovoltaïques. Le dimensionnement de chacun de ces équipements et l'estimation initiale financière de chaque projet sont définis comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="555 600 1300 855"> <thead> <tr> <th>Commune /Communauté de Communes /bâtiment</th> <th>Puissance</th> <th>Estimation HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ARTAGNAN (maison des Associations)</td> <td align="center">100 kWc</td> <td align="center">90 000 €</td> </tr> <tr> <td>BAZORDAN (foyer rural)</td> <td align="center">19 kWc</td> <td align="center">25 000 €</td> </tr> <tr> <td>LOURDES (boulodrome)</td> <td align="center">36 kWc</td> <td align="center">40 000 €</td> </tr> <tr> <td>CCHB (Carré Py)</td> <td align="center">100 kWc</td> <td align="center">90 000 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Après en avoir délibéré, Le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accepte que ces quatre dossiers soient lancés, - autorise le Président, responsable du marché, à engager la procédure de mise en concurrence pour ces quatre marchés et à signer tout document s'y rapportant. 	Commune /Communauté de Communes /bâtiment	Puissance	Estimation HT	ARTAGNAN (maison des Associations)	100 kWc	90 000 €	BAZORDAN (foyer rural)	19 kWc	25 000 €	LOURDES (boulodrome)	36 kWc	40 000 €	CCHB (Carré Py)	100 kWc	90 000 €
Commune /Communauté de Communes /bâtiment	Puissance	Estimation HT														
ARTAGNAN (maison des Associations)	100 kWc	90 000 €														
BAZORDAN (foyer rural)	19 kWc	25 000 €														
LOURDES (boulodrome)	36 kWc	40 000 €														
CCHB (Carré Py)	100 kWc	90 000 €														

Dominique Alexandre lui succède pour le dossier d'alimentation par énergie photovoltaïque des sites isolés.

Le SDE est régulièrement sollicité sur des demandes d'alimentation de sites isolés par Energie Nouvelle Renouvelable (ENR), pour 2 à 4 installations environ par an. Il est proposé de passer par un accord-cadre afin de réduire les délais d'instruction et d'arriver à une meilleure gestion sur le plan administratif. Les membres du bureau donnent leur accord sur cette proposition, validé par une délibération.

N°	Objet de la délibération
DL 119-12-2019	<p align="center">Marché public Lancement d'un accord-cadre à bons de commande pour l'alimentation de sites isolés par Energie Nouvelle Renouvelable (ENR)</p> <p>Daniel Frossard, Président, explique aux membres du Bureau que le SDE65 est régulièrement saisi sur des demandes d'alimentation par Energie Nouvelle Renouvelable (ENR) de sites isolés. Il précise que les travaux d'équipement de sites isolés en énergie photovoltaïque sont estimés à environ 200 000 € HT par an (soit 2 à 4 installations).</p> <p>Au vu des affaires gérées par le SDE à ce jour, il apparaît que les procédures de traitement de ces dossiers deviennent plus complexes.</p> <p>Aussi, le Président propose de lancer un accord-cadre à bons de commande afin de simplifier les démarches tant sur le plan administratif que financier.</p> <p>Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :</p> <p>acceptent la proposition du Président, autorisent le Président, responsable du marché, à engager la procédure de mise en concurrence pour cet accord-cadre à bons de commande.</p>

Simon Alleman fait un point sur le marché d'achat groupé d'électricité. Le seuil légal a été dépassé, d'où l'obligation de diminuer le volume. Un réapprovisionnement va être effectué entre les 9 et 13 décembre puis un nouveau Bordereau des Prix Unitaires sera proposé.

Mme Curbet quitte la réunion à 18 h45

Le Président donne la parole à Jean-Luc Lavigne qui présente les résultats de l'étude suite à la consultation des communes sur la maintenance des feux de signalisation.

2 forfaits ont été définis :

- forfait annuel pour le matériel classique
- forfait annuel proposé pour la télésurveillance avec éventuellement un groupement d'achat à réaliser avec la ville de Tarbes

Le bureau est d'accord pour que cela soit présenté à la prochaine assemblée générale. Le directeur ajoute qu'un courrier sera envoyé aux 15 communes concernées afin qu'elles transfèrent la compétence au SDE.

M. Rouch présente enfin les orientations budgétaires pour 2020 et explique que le SDE va particulièrement travailler sur le renouvellement du contrat de concession avec Enedis.

Electrification Rurale : le budget est légèrement en baisse et les priorités restent identiques (travaux de sécurisation des lignes, travaux coordonnés, enfouissement des lignes dans les centres bourgs).

Eclairage Public : le budget est maintenu pour réaliser les opérations réalisées par la vente des CEE. Le directeur signale également qu'une refonte du service EP sera réalisée en 2020.

Energie : le budget principal et les budgets annexes sont maintenus. La réalisation de certains réseaux de chaleur a été retardée. Celle des projets photovoltaïques a également été retardée à cause des études et des difficultés à engager les opérations. En ce qui concerne le conseil en énergie, de nouvelles missions de conseil et d'animation seront mises en place.

Mobilité électrique : le budget est en légère hausse. De nouvelles bornes de recharge de véhicules électriques seront installées suite à la demande d'une dizaine de collectivités.

Missions nouvelles : le transfert de la compétence gaz sera reporté en 2021. Pour la partie entretien des bornes électriques, un service commun avec la maintenance de la signalisation lumineuse sera mis en place.

Le dernier chapitre concerne les orientations générales.

Le budget relatif aux charges internes et investissements au SDE est en légère hausse. Pour le personnel, 2 recrutements sont prévus pour remplacer les départs. Pour le volet communication, une nouvelle édition du rallye Energie Tour 65 est envisagée. M. Rouch termine en détaillant les investissements futurs (réalisation d'une toiture photovoltaïque sur un des bâtiments du SDE, achèvement des travaux de rénovation des locaux et acquisition de mobilier, changement du standard téléphonique).

Le Président conclut cette partie en informant le bureau de la demande de réalisation d'un audit financier avant la mise en place de la nouvelle gouvernance du SDE au printemps 2020.

Thérèse Pourteau et Claude Cazabat partent à 19 h 00.

Question diverse 1

L'ordre du jour du comité syndical du 13 décembre est communiqué au bureau.

Question diverse 2

Myriam Mendès n'étant plus déléguée au SDE suite de la décision du conseil municipal de Tarbes, elle ne fait plus partie du bureau mais ne sera pas remplacée avant les prochaines élections.

Question diverse 3

Les réponses aux questions posées lors de la réunion précédente sur certains points des statuts de la SEM et du projet du pacte d'associés sont apportées aux membres du bureau.

Organe délibérant du SDE65 65	Le Comité Syndical délibère sauf sur les sujets pour lesquels elle a délégué son pouvoir au Bureau
Les statuts	C'est l'acte constitutif de la SEML, il comporte un certain nombre de mentions obligatoires ainsi que les règles de fonctionnement de la SEML
Le Pacte d'Actionnaires	Convention (sous-seing privé) réunissant les principaux associés et visant à créer un certain nombre de prérogatives ne résultant pas de l'application directe du droit des sociétés (comme par ex. le droit de préférence accordé à une signataire en cas de projet de cession d'actions) Vise à protéger en particulier l'actionnaire minoritaire
Durée du mandat d'administrateur (7 minimum)	Les administrateurs sont désignés de droit, ils doivent donc être désignés par l'AG au moment du renouvellement d'Assemblée
Le comité stratégique	Il est institué suivant décision du conseil d'administration qui décide de la composition (agents, élus, salariés...), du fonctionnement (saisie, réunions, avis, durée du mandat de membre ...)
La clause de confidentialité	Vise à protéger l'actionnaire qui peut avoir des accords différents avec d'autres acteurs économiques Face aux tiers, seuls les statuts sont opposables. Le Pacte engage uniquement les actionnaires qui l'ont signé
La clause d'agrément	Elle est réglementaire et figure dans les statuts

Question diverse 4

Le calendrier des réunions à venir est présenté.

La séance est levée à 19 h 30.

PJ au présent compte-rendu :

Diaporama

DL 117 12 2019 Fourniture de matériel électrique Eclairage Public 2020 - notification du marché de fournitures

DL 118 12 2019 Marché "réalisation de 4 centrales photovoltaïques sur les communes d'Artagnan, de Bazordan, de Lourdes et sur un bâtiment de la Communauté de Communes de la Haute Bigorre

DL 119 12 2019 Marché public "lancement d'un accord-cadre à bons de commande pour l'alimentation de sites isolés par Energie Nouvelle Renouvelable (EnR)

Les membres du bureau

Le Président
Daniel FROSSARD